



Canton de DREUX 2

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil vingt-deux le **jeudi 29 septembre**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire**,

Etaient présents : Evelyne CHIAPPERIN, Yves DEMORA, Yves ÉCOLAN, Adjoint, Thierry BELLOIS, Eric BROCHARD, Claudia COURTOIS, Philippe GEHAN, Jacques ISAMBERT, Frédéric LAMON, Ludovic MALLET, Conseillers municipaux.

Excusés : Dominique VIOLETTE (pouvoir à Evelyne CHIAPPERIN) et Alice GAUTHIER.

Evelyne CHIAPPERIN a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H30.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07/07/2022 : Aucune remarque n'est faite. Mme le Maire rappelle que dans le cadre de la nouvelle réforme des règles de publicité, le compte-rendu sera publié dans les sept jours à venir.

Le compte-rendu du conseil municipal du 07/07/2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 1 : ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01/01/2023

Mme le Maire informe l'assemblée que la nomenclature comptable et budgétaire M57 est destinée à être généralisée sur l'ensemble des collectivités d'ici le 1^{er} janvier 2024. Concernant notre commune, cette nouvelle instruction sera en place à compter du 01/01/2023. Cette nouvelle nomenclature remplace la M14 (budget communal) et M49 (budget eau) et viendra moderniser la gestion budgétaire et comptable.

Accord à l'unanimité.

Délibération n°2 : TARIFS SPONSORS « MARVILLOIS »

Mme le Maire signale à l'assemblée que pour la préparation du bulletin municipal 2023, il convient d'adopter les tarifs publicitaires à proposer aux entreprises partenaires. Il est proposé les montants suivants :

Dernière page publicitaire :	200.00 €
Page entière :	150.00 €
½ page	120.00 €
¼ de page	75.00 €
1/8 de page	40.00 €

Accord à l'unanimité.

Délibération n°3 : FONDS SOLIDARITE LOGEMENT 2023

Comme chaque année, il s'agit de délibérer sur le montant à verser, au titre du FSL, au Conseil départemental.

Mme le Maire rappelle que chaque commune possédant des logements sociaux sur son territoire verse 3.00 € par logement social. La commune de Marville-Moutiers-Brûlé ne détient qu'un logement social situé route Nationale à Marville-Bourg. Elle s'acquittera donc de 3.00 €.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 4 : FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Mme le Maire rappelle qu'il existe un fonds d'aide départemental destiné aux jeunes dans le cadre de leur formation professionnelle, de leur recherche d'emploi etc. Ce fonds est alimenté entre autres par les collectivités locales. Il conviendrait de connaître le nombre de jeunes de la commune bénéficiant de cette aide avant d'accepter de participer financièrement.

L'assemblée décide de ne pas participer.

Accord à l'unanimité

Délibération n° 5 : ASC MEZIERES : CONVENTION DES 8 COMMUNES

Mme le Maire retire cette délibération puisqu'un avenant à la convention en vigueur a été signé jusqu'au 31/12/2022. Une nouvelle convention sera établie à compter du 01/01/2023 et proposée en conseil municipal.

Communication et questions diverses.

Le raccordement en eau et assainissement de la nouvelle construction rue du Cdt Brequeville seront réalisés prochainement. Il a été demandé au prestataire de faire la tranchée au raz du plateau surélevé.

Un radar pédagogique a été commandé et installé à Blainville. Il pourra être déplacé à des endroits demandant de la sécurité routière. Il est rappelé que des données sur le nombre de véhicules et sur la vitesse sont enregistrées.

Les travaux de signalisation au sol et installation de panneaux ont été faits à Blainville.

Concernant la pose de caméra, celle de Blainville sera commandée (prise en charge à 100 % par l'Etat, le Conseil départemental et l'Agglomération de Dreux). Il serait souhaitable de l'installer au croisement. A voir avec le référent gendarmerie.

Il est prévu une réunion demain avec le bureau d'étude travaillant sur la programmation des travaux de voirie.

Concernant le diagnostic de l'église, à ce jour nous n'avons toujours qu'un devis. Les recherches continuent.

Une vérification de la température dans les bâtiments publics de la commune et des interventions techniques pour le respect des 19 degrés sont prévues.

Lors du prochain conseil municipal, une délibération sera proposée afin de revoir à nouveau les plages horaires de l'éclairage public pendant la nuit.

Une fuite s'est à nouveau déclarée dans la salle polyvalente au même endroit que le sinistre précédent.

Il est décidé d'organiser la manifestation des séniors au printemps prochain. Des chocolats seront distribués à l'occasion de Noël pour les personnes âgées de 70 ans et plus.

Des nids de poules sont signalés route de Chambléan.

Une réunion sur le projet autoroutier A154 se tiendra à la Préfecture de Chartres le 07/10/2022.

La séance est levée à 23H00

Le Maire


Véronique BASTON

Le secrétaire de séance


Evelyn CHIAPPERIN

